



**Information**

**Direction générale de l'enseignement et de la recherche**

**Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales**

**19 avenue du Maine  
75349 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Note de service**

**DGER/MAPAT/2017-678**

**11/08/2017**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 26/01/2018

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 12

**Objet :** note de service relative au dispositif national d'appui TUTAC à la prise de fonction des nouveaux contractuels (enseignants, formateurs et directeurs de centre d'un EPL) pour l'année scolaire 2017-2018.

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF

DAAF

EPLEFPA

Inspection de l'enseignement agricole

AgroSup Dijon

Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

**Résumé :** dispositif TUTAC applicable à la rentrée 2017

La DGER a conçu un dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants, formateurs et directeurs de centres, contractuels des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles : TUTAC (TUTORat des Agents Contractuels).

Ce dispositif spécifique proposé aux contractuels, vise à leur permettre d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier et de bénéficier, sous plusieurs formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

## **1. Le personnel concerné par le dispositif TUTAC**

Le dispositif TUTAC concerne :

- 1- tous les enseignants et formateurs contractuels (les agents contractuels d'État et les agents contractuels sur budget d'établissement) affectés pour la **première fois** dans l'enseignement agricole, en formation initiale, scolaire et par apprentissage, ou en formation professionnelle continue, bénéficiant d'un **contrat pour un temps de travail de 50 % et plus** ;
- 2- tous les Ingénieurs Agriculture Environnement (IAE) affectés en établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) sur des fonctions d'enseignement ;
- 3- tous les directeurs contractuels de CFA et de CFPPA recrutés en 2017 ;
- 4- tous les directeurs contractuels d'exploitation agricole (DEA) et les directeurs contractuels d'atelier technologique (DAT) recrutés en 2017 ;
- 5- tous les contractuels remplissant les conditions rappelées ci-dessus recrutés tardivement au cours de l'année scolaire 2016-2017 et qui n'ont pas pu bénéficier du dispositif en 2016 ;
- 6- tous les personnels signalés par l'inspection de l'enseignement agricole.

Ce dispositif **ne concerne pas** les conseillers principaux d'éducation, les assistants d'éducation, les vacataires, les personnels détachés de l'Education nationale, les professeurs stagiaires et les emplois d'avenir professeur.

Cet accompagnement, reconduit à la rentrée de septembre 2017 se déroulera tout au long de l'année scolaire.

## **2. Le contexte du dispositif et l'inscription dans le dispositif TUTAC**

Conformément à la note de service DGER/POFEGTP/N99-2089 du 30 août 1999 relative à l'organisation de l'accueil des nouveaux agents dans les établissements (disponible sur <http://www.chlorofil.fr/emplois-concours-formation-et-carriere/formation-continue-des-personnels/tutac-tutorat-des-agents-contractuels.html>), il entre dans les fonctions de l'EPLEFPA d'assurer l'accueil et de contribuer à la professionnalisation de tous les personnels. Les nouveaux personnels contractuels inscrits au dispositif TUTAC sont également concernés par les actions d'accueil mises en place dans chaque établissement.

Au-delà de cet accueil, les directeurs d'EPLEFPA faciliteront les relations de l'agent :

- d'une part avec les équipes pédagogiques, de direction, les personnes ressources en informatique, en documentation..., et le responsable local de formation (RLF) de l'EPL ;
- d'autre part avec les divers acteurs intervenant dans l'organisation du dispositif TUTAC :
  - au niveau régional : le délégué régional à la formation continue (DRFC) au sein de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou pour les DOM/COM de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) ;
  - au niveau national : AgroSup Dijon/Eduter/CNPR et la Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales (MAPAT) de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), notamment dans le cadre de la procédure d'inscription.

Les agents concernés par ce dispositif pourront également, avec l'accord de leur supérieur hiérarchique, participer aux actions de formation proposées dans les programmes national et régional de formation continue de l'enseignement agricole (PNF et PRF).

En complément de la prise en charge collective des nouveaux contractuels, les directeurs d'EPLEFPA proposeront, sur la base du volontariat, à un collègue expérimenté, d'apporter un appui sous forme de conseil et d'information.

**L'inscription de l'agent dans le dispositif d'accompagnement TUTAC comporte trois phases :**

- 1. la demande de création de l'agent dans SAFO, dès son arrivée dans l'établissement, (Cf. annexe 1 à renseigner puis à transmettre au DRFC de la région de l'agent via le RLF de l'EPL). Un code SAFO sera alors attribué à l'agent ;**
- 2. la demande d'inscription au dispositif TUTAC (Cf. annexe 2 à renseigner et à transmettre au membre de l'équipe de direction de l'établissement en charge de l'inscription au dispositif TUTAC) ;**
- 3. l'inscription par l'établissement au dispositif TUTAC à partir du jeudi 24 août 2017, exclusivement en ligne à l'adresse suivante :**

**<http://inscription.tutac.educagri.fr/>**

**NB : Pour l'inscription en ligne le code SAFO est obligatoire.**

L'inscription au dispositif :

- conditionne la participation aux divers regroupements (Cf. §4 de la note de service) : c'est par cette inscription que le nouvel agent sera convoqué au regroupement régional de pairs organisé dans sa région, au regroupement disciplinaire et le cas échéant au regroupement spécifique CFA/CFPPA ou au regroupement pour les directeurs de centre contractuels ;
- entraîne une inscription automatique à la conférence «conf-TUTAC» sur Mélagri, qui permettra au nouvel agent d'échanger sur les problèmes rencontrés avec des collègues dans la même situation que lui. La «conf-TUTAC» fonctionne durant toute l'année scolaire avec un modérateur dont le rôle est de faciliter et de réguler les échanges ;
- entraîne l'envoi des identifiants et codes d'accès individuels pour suivre le parcours de formation à distance « Accueil pour une prise de poste en EPL » (Cf. §3 de la note de service).

Le classeur TUTAC 2017 (voir sommaire en annexe 3) est consultable depuis le 7 juillet 2017 sur <http://www.chlorofil.fr> espace « Emplois, concours, formation et carrière », rubrique « Formation continue des personnels » puis « TUTAC : TUTorat des Agents Contractuels ».

Afin de permettre le fonctionnement de l'ensemble du dispositif, il est demandé aux directeurs d'EPLEFPA de donner à chaque agent concerné l'accès à un poste informatique relié au réseau Internet dans les conditions telles qu'il puisse d'une part recevoir, rédiger et transmettre des messages et, d'autre part, avoir accès par la navigation sur Internet aux ressources en ligne, et en particulier à Chlorofil.

Dans le cadre d'un partenariat avec les organismes de formation, la DGER a confié à AgroSup Dijon/Eduter/CNPR, la responsabilité de l'inscription au dispositif, de la création et de l'animation de la «conf-TUTAC» ainsi que la gestion logistique des regroupements nationaux (hébergement, restauration et remboursement des frais de déplacement des stagiaires).

**NB : les agents recrutés en cours d'année demanderont leur inscription au dispositif dès leur recrutement pour pouvoir bénéficier de l'appui explicité ci-dessus.**

Le dispositif TUTAC est présenté sous la forme d'un quatre pages disponible en annexe 4.

### **3. Le parcours à distance «Accueil pour une prise de poste dans un EPL» dans le dispositif TUTAC**

Chaque agent inscrit dans le dispositif dispose d'un outil d'auto formation conçu et accompagné par l'équipe d'AgroSup Dijon/Eduter/Ingénierie dans le cadre du dispositif national d'appui. Ce parcours facilite l'intégration du nouvel arrivant dans son établissement d'affectation en complément des différentes actions d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux contractuels.

Pour être pertinent et efficace, ce parcours doit être effectué dès l'entrée en fonction du nouvel enseignant / formateur. Il sera nécessaire de prévoir du temps **dès son arrivée** pour sa réalisation.

Le parcours de formation dure dix heures et est axé sur le centre d'affectation et l'EPL du nouvel arrivant.

Il comprend sept modules portant à la fois sur les activités du nouveau contractuel ainsi que sur l'organisation administrative et pédagogique de son établissement.

Il s'appuie sur différentes ressources : le classeur TUTAC ainsi que le dossier personnel «Prise de fonction» à télécharger sur la plate-forme de formation. Ce dossier comprend dix sept fiches qui seront à compléter tout au long de la formation.

Pour suivre ce parcours, le nouveau contractuel pourra s'appuyer sur le collègue expérimenté identifié (Cf. §2 de la note de service). Il sera également accompagné par un référent Tutofop tout au long de son parcours (Cf. annexe 5).

### **4. Les regroupements du dispositif TUTAC (le nombre de regroupements par agent est fonction de la date d'inscription au dispositif)**

Les directeurs d'établissement doivent veiller à inscrire le plus rapidement possible les agents afin que ceux-ci participent à l'ensemble du dispositif car les programmes des différents regroupements ne se recoupent pas.

Chaque agent inscrit dans ce dispositif :

- ***avant le 03 octobre 2017 sera convoqué à deux regroupements : au regroupement régional de pairs et au regroupement disciplinaire ou au regroupement pour les directeurs de centre contractuels. Les agents affectés à un CFA ou un CFPPA bénéficieront en sus du regroupement spécifique CFA-CFPPA (qui complète le regroupement disciplinaire) ;***
- ***entre le 04 et le 26 octobre 2017 avant 18h00 sera convoqué au seul regroupement disciplinaire, ainsi que le cas échéant au regroupement spécifique CFA-CFPPA (qui complète le regroupement disciplinaire), ou au regroupement pour les directeurs de centre contractuels ;***
- ***entre le 27 octobre et le 13 novembre 2017 avant 18h00 sera convoqué le cas échéant au regroupement spécifique CFA-CFPPA, ou au regroupement pour les directeurs de centre contractuels ;***
- ***entre le 14 novembre et le 09 janvier 2018 avant 18h00 sera convoqué le cas échéant au regroupement pour les directeurs de centre contractuels ;***
- ***après le 26 octobre 2017 (enseignants) ou le 13 novembre 2017 (formateurs) ou le 09 janvier 2018 (directeur de centre), l'agent ne pourra plus s'inscrire et participer aux regroupements en 2017 et devra, comme indiqué au §2 s'appuyer sur des ressources locales.***

#### 4.1 Le regroupement régional de pairs (Cf. annexe 6)

Il est organisé conjointement par les DRFC avec l'appui des SRFD et/ou SFD. Chaque délégué organise un regroupement régional de pairs à destination des agents recrutés dans les EPLEFPA de la région administrative concernée.

Le regroupement régional de pairs est **une session d'information centrée sur les aspects transversaux du métier** : le travail en équipe, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, les droits et devoirs, l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole et ses spécificités régionales.

*A compter de 2017, l'inspection de l'enseignement agricole intervient dans le regroupement régional dans le cadre de l'atelier 2 « Les examens et la délivrance des diplômes, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole » dont elle a conçu le programme et dont elle assure l'animation.*

Afin de permettre des échanges fructueux entre participants, ce regroupement régional de pairs peut être organisé en résidentiel, sous réserve d'une information préalable faite aux participants.

Ce regroupement d'une durée **impérative minimale** de **4 demi-journées** aura lieu entre la fin de la semaine **41** et le début de la semaine **42** (soit entre le 11 et le 18 octobre 2017). **Il doit être organisé en France métropolitaine et dans les DOM-COM.**

L'enquête web sur le bilan de la session régionale devra être renseignée au plus tard le **17 novembre 2017**.

#### 4.2 Le regroupement disciplinaire (Cf. annexes 7 et 8)

Il est organisé par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR du point de vue logistique, selon la liste jointe en annexe 7 et animé par l'inspection de l'enseignement agricole.

Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline (la mise en œuvre des référentiels, les adaptations des connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline) et sur l'exercice des missions.

Ce regroupement d'une durée **impérative de 5 demi-journées** aura lieu la semaine **47 : du mardi 21 novembre 2017 à 14 heures au jeudi 23 novembre 2017 à 16 heures**.

Lors de son inscription au dispositif TUTAC, exclusivement en ligne, l'agent choisit un regroupement disciplinaire. C'est ce choix qui va déclencher sa convocation sous couvert de la direction de son établissement.

**Date limite d'inscription à ce regroupement : 26 octobre 2017 – 18h00**

**Les agents contractuels des DOM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.**

#### 4.3 Le regroupement spécifique pour les formateurs CFA-CFPPA (Cf. annexe 9) complémentaire du regroupement disciplinaire

Il est organisé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage, MM. J.-P. Barutaut, P. Delaye, J.-Y. Maraquin et J.-P. Tosi. Le suivi logistique est confié à AgroSup Dijon/Eduter/CNPR.

Son objet est centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA. Les thèmes abordés lors de ce regroupement *s'appuient sur les travaux effectués lors du regroupement disciplinaire*.

Ce regroupement d'une durée **impérative de 4 demi-journées** aura lieu en **semaines 48, 49 et 50**.

L'agent s'inscrit au regroupement le plus proche de sa résidence administrative lors de son inscription au dispositif TUTAC.

- EPL de Lyon, site du LEGTA à Dardilly (69) du **mardi 28 novembre à 14 heures au jeudi 30 novembre à 12 heures**,
- EPLEFPA de Bordeaux Gironde, site de Blanquefort du CFA de la Gironde (33) du **mardi 05 décembre à 14 heures au jeudi 07 décembre à 12 heures**,
- EPLEPA de Rennes Le Rheu, site du CFPPA du **mardi 12 décembre à 14 heures au jeudi 14 décembre à 12 heures**,
- EPL de la Meuse, LEGTA de Bar le Duc (55) du **mardi 12 décembre à 14 heures au jeudi 14 décembre à 12 heures**.

En fonction du nombre d'inscrits dans chaque session, le regroupement de Bar le Duc est susceptible d'être annulé. Il est donc impératif, lors de l'inscription au regroupement, de formuler un second choix (sur l'EPL de Lyon ou l'EPLEFPA de Bordeaux Gironde ou l'EPLEPA de Rennes) en cas d'annulation du regroupement de Bar le Duc.

**Date limite d'inscription à ce regroupement : 13 novembre 2017 – 18h00**

**Les agents contractuels des DOM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.**

*NB : La participation aux formations organisées dans le cadre du dispositif TUTAC peuvent être partiellement prises en charge par le FAFSEA dans le cadre du plan formation pour les EPL qui adhèrent au dispositif mis en place auprès du FAFSEA.*

#### **4.4 Le regroupement pour les directeurs de centre contractuels (Cf. annexe 10)**

Il est organisé conjointement par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage MM. J.-P. Barutaut, P. Delaye, J.-Y. Maraquin et J.-P. Tosi et par les inspecteurs développement – expérimentation – exploitations agricoles et ateliers technologiques MM. J. Demule, P. Lizée, X. Le Cœur et X. Bordenave. Il a un caractère obligatoire. Le suivi logistique est confié à AgroSup Dijon/Eduter/CNPR.

Son objet est centré sur la place et les rôles du centre au sein de l'EPL, le fonctionnement administratif et pédagogique, les éléments de base afférents à la politique économique et financière, la construction et la mise en œuvre du projet de centre.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **6 demi-journées** aura lieu la **semaine 04 en 2018 : du mardi 23 janvier 2018 à 14 heures au vendredi 26 janvier 2018 à 12 heures à AgroSup Dijon**.

**Date limite d'inscription à ce regroupement : 09 janvier 2018 – 18h00**

**Les agents contractuels des DOM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.**

#### **5. Le remboursement des frais de stage liés aux regroupements de pairs, disciplinaire, spécifique CFA-CFPPA et pour les directeurs de centre contractuels du dispositif TUTAC**

Afin d'éviter au maximum que les stagiaires TUTAC aient à avancer des frais lors des regroupements, qu'ils soient agent contractuel d'État (ACEN) ou agent contractuel d'établissement sur budget (ACB), le remboursement des frais inhérents à ces déplacements est prévu de la façon suivante :

**5.1 Les frais de stages liés au regroupement régional de pairs (Cf. liste en annexe 11) sont assumés par le niveau régional :**

Les DRFC chargés de la mise en œuvre du regroupement régional de pairs assurent directement le paiement aux prestataires des frais d'hébergement et de restauration sur leur budget régional. Les frais de transport sont remboursés par le DRFC après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire.

**5.2 Les frais de stages liés au regroupement disciplinaire, au regroupement spécifique CFA-CFPPA et au regroupement des directeurs de centre contractuels sont assumés par le niveau national :**

Les frais de stages sont remboursés par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR :

- les frais d'hébergement et de restauration, pendant le stage, sont payés directement aux prestataires par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent au regroupement. **La réservation de l'hébergement ne sera faite pour lui qu'après qu'il ait confirmé sa participation en répondant au questionnaire dématérialisé envoyé via un lien (SPHINX) sur son adresse Mélagri ;**

- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a **confirmé sa participation**.

**L'attention des chefs d'établissement est attirée sur l'importance de l'inscription rapide et précise des agents concernés en respectant les dates limites d'inscription qui sont impératives.**

**Le formulaire électronique d'inscription est accessible à compter du jeudi 24 août 2017 à l'adresse suivante :**

<http://inscription.tutac.educagri.fr/>

**L'ensemble des procédures est récapitulé en annexe 12.**

Le Directeur général

Philippe VINÇON

**Liste des annexes :**

Annexe 1 : demande de création de code SAFO

Annexe 2 : demande d'inscription au dispositif TUTAC

Annexe 3 : sommaire du classeur TUTAC 2017

Annexe 4 : quatre pages présentant le dispositif TUTAC

Annexe 5 : présentation du parcours à distance «Accueil pour une prise de fonction en EPL»

Annexe 6 : programme du regroupement régional de pairs

Annexe 7 : organisation des regroupements disciplinaires - lieux

Annexe 8 : programmes des regroupements disciplinaires

Annexe 9 : programme du regroupement spécifique pour les formateurs de CFA/CFPPA

Annexe 10 : programme du regroupement des directeurs de centres contractuels

Annexe 11 : liste des délégations régionales à la formation continue

Annexe 12 : synthèse des procédures mises en œuvre par les différents acteurs du dispositif TUTAC en 2017-2018

**Fiche d'identification d'un nouvel agent**  
**Pour création code SAFO - DISPOSITIF TUTAC**

<b>Nom :</b> <i>(Obligatoire)</i>	<b>Prénom :</b> <i>(Obligatoire)</i>
<b>Nom de jeune fille :</b> <i>(Obligatoire)</i>	<b>Sexe :</b> <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M <i>(Obligatoire)</i>
<b>Date de naissance :</b> <i>(Obligatoire)</i>	<b>N° INSEE :</b> <i>(Obligatoire)</i>
<b>Diplôme le plus élevé (*) :</b> <i>Exemple 5 Licence</i>	<b>N° EPICEA</b> pour les contractuels et formateurs d'Etat <i>(Obligatoire)</i>
<b>Etablissement d'affectation :</b> <i>(précisez LEGTA – CFA – CFPPA)</i>	<b>Etablissement d'exercice :</b> <i>(précisez LEGTA – CFA – CFPPA)</i>
<b>Date d'entrée dans l'établissement :</b>	<b>Temps de travail en CFA et/ou en CFPPA en % :</b>

<b>Statut</b> (cochez la case correspondante)	<b>Types de personnels</b> (cochez la case correspondante)
<input type="checkbox"/> Contractuel d'Etat (ACEN) <input type="checkbox"/> Contractuel régional (ACER) <input type="checkbox"/> Contractuel établissement (ACB)	<input type="checkbox"/> Personnel de direction (dont directeur de centre constitutif d'un EPL) <input type="checkbox"/> Personnel d'enseignement <input type="checkbox"/> Personnel d'éducation et de surveillance <input type="checkbox"/> Personnel ATOSS <input type="checkbox"/> Autres
<b>Statut handicapé (MDPH)</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<b>Corps :</b> <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C

<b>Fonction (autre qu'enseignement) :</b>	
<input type="checkbox"/> Directeur de CFA <input type="checkbox"/> Directeur de CFPPA <input type="checkbox"/> Directeur d'Exploitation Agricole <input type="checkbox"/> Directeur d'Atelier Technologique	
<b>Discipline(s) enseignées(*) :</b> <i>Exemple Discipline(s) enseignées : 13</i>	<b>Niveau(x) d'enseignement(*) :</b> <i>Exemple Niveau(x) d'enseignement : 1 4 5</i>

(\*) voir ci-après

Diplômes	Diplômes	Disciplines enseignées	Niveaux d'enseignement
<b>Niveau 1</b> 1 Ingénieur agronome 2 DEA-DESS 3 DEA 16 Doctorat 17 Doctorat (étranger) 18 Autre diplôme niveau 1	<b>Niveau 4</b> 11 BAC 12 BTA 21 Autre diplôme niveau 4 34 Bac technique 35 Bac pro 36 Diplôme étranger niveau 4 37 BP	1 Agroalimentaire 2 Agroéquipements 3 Agronomie 4 Aménagement de l'espace 5 Biologie animale/zootехнике 6 Biochimie 7 Biotechnologies 8 Bureautique 9 Biologie végétale/phytotechnie 10 Comptabilité 11 Documentation 12 Écologie 13 Économie 14 Économie sociale 15 EPS 16 ESC 17 Français 18 Gestion 19 Histoire géographie 20 Informatique 21 Langues 22 Mathématiques et statistiques 23 Philosophie 24 Productions aquacoles 25 Productions forestières 26 Productions horticoles 27 Sciences biologiques 28 Sciences physiques 29 Techniques d'expression. et de communication 30 Techniques commerciales 31 Viticulture, œnologie	1 BTSA 2 Prépa grandes écoles 3 CS niveau 3 4 Bac 5 Bac technologique 6 BTA 7 Bac professionnel 8 S niveau 4 9 BEP 10 BP 11 BEPA 12 CS niveau 5 14 4ème 3ème techno 15 4ème 3ème prépa

## **Demande d'inscription au dispositif TUTAC 2017** **(Tutorat des nouveaux agents contractuels de l'enseignement public agricole)**

*L'agent contractuel remet cette fiche remplie au membre de la Direction de son établissement en charge de son inscription en ligne au dispositif TUTAC <http://inscription.tutac.educagri.fr>*

*Cette fiche facilitera l'inscription si l'agent et la Direction ne peuvent pas la réaliser ensemble.*

Les contractuels qui s'inscrivent sont automatiquement convoqués au regroupement régional de pairs organisé par leur Délégué régional à la formation continue (DRFC), sont automatiquement inscrits à la « conf-TUTAC » et recevront automatiquement les identifiants et les codes individuels leur permettant de suivre le parcours de formation à distance « Accueil pour une prise de poste en EPL ».

<b>Nom :</b> <i>(Obligatoire)</i>	<b>Prénom :</b> <i>(Obligatoire)</i>
<b>Date de naissance :</b> <i>(Obligatoire)</i>	<b>Code SAFO :</b> <i>(Obligatoire)</i>
<b>Téléphone mobile de l'agent :</b>	<b>Mail professionnel :</b> .....@ <b>educagri.fr</b> Si vous n'en disposer pas encore, pensez à en faire la demande rapidement auprès de votre Gestionnaire Local Agricole (GLA). Cette adresse vous permettra d'avoir accès à la conférence «TUTAC» ainsi qu'à d'autres vous concernant.
<b>Diplôme le plus élevé (NOM) :</b> <b>Spécialité :</b>	<b>Date d'entrée dans l'enseignement agricole :</b>
<b>Statut</b> (cochez la case correspondante)  <input type="checkbox"/> Contractuel d'Etat (ACEN) <input type="checkbox"/> Contractuel régional (ACER) <input type="checkbox"/> Contractuel établissement (ACB) <input type="checkbox"/> IAE affecté sur des fonctions d'enseignement	<b>Fonction</b> (cochez la case correspondante)  <input type="checkbox"/> Enseignant (dont IAE affecté sur des fonctions d'enseignement ) <input type="checkbox"/> Directeur de CFA <input type="checkbox"/> Directeur de CFPPA <input type="checkbox"/> Directeur d'Exploitation Agricole <input type="checkbox"/> Directeur d'Atelier Technologique
<b>Temps de travail en % :</b>	<b>Motivation de la demande :</b> T1 « Adaptation immédiate au poste de travail »

## Inscription aux divers regroupements

Ce choix va entraîner une convocation et l'organisation de votre hébergement et restauration afin que vous n'ayez pas à avancer les frais.

<b>Regroupement disciplinaire</b> <b>(Un seul choix est possible car tous ces regroupements ont lieu en même temps du 21/11 à 14h au 23/11 à 16h).</b>	<b>Regroupement formateurs CFA / CFPPA</b> <b>(Un seul choix est possible)</b>	<b>Regroupement Directeurs de centres</b>
<input type="checkbox"/> Agronomie – Productions végétales	<input type="checkbox"/> EPL de Lyon, LEGTA de Dardilly (69) du mardi 28 novembre 14h au jeudi 30 novembre 12h	
<input type="checkbox"/> Allemand ou Anglais ou Espagnol		
<input type="checkbox"/> Aménagement : aménagements paysagers / gestion des espaces naturels / gestion forestière	<input type="checkbox"/> EPLEFPA de Bordeaux Gironde, site de Blanquefort (33) du CFA de la Gironde du mardi 05 décembre 14h au jeudi 07 décembre 12h	<input type="checkbox"/> AgroSup Dijon du mardi 23 janvier 2018 à 14h au vendredi 26 janvier 2018 à 12h
<input type="checkbox"/> Biochimie – Microbiologie – Génie des procédés des industries agroalimentaires		
<input type="checkbox"/> Biologie – Ecologie	<input type="checkbox"/> EPLEFPA de Rennes, site du CFPPA de Rennes Le Rheu (35) du mardi 12 décembre 14h au jeudi 14 décembre 12h	
<input type="checkbox"/> Documentation ou Technologies de l'information et de la communication		
<input type="checkbox"/> Education Socio-Culturelle	<input type="checkbox"/> EPL de la Meuse, LEGTA de Bar le Duc (55) du mardi 12 décembre 14h au jeudi 14 décembre 12h	
<input type="checkbox"/> Education Physique et sportive		
<input type="checkbox"/> Français – Philosophie		
<input type="checkbox"/> Histoire – Géographie		
<input type="checkbox"/> Mathématiques		
<input type="checkbox"/> Physique – Chimie		
<input type="checkbox"/> Sciences et techniques horticoles ou Viticulture (Enologie)		
<input type="checkbox"/> STE / Agroéquipements NORD (LEGTA Le Neubourg)		
<input type="checkbox"/> STE / Agroéquipements SUD (LEGTA Carcassonne)		
<input type="checkbox"/> SESG / Gestion de l'entreprise ou gestion de l'environnement		
<input type="checkbox"/> SESG / Gestion commerciale		
<input type="checkbox"/> SESG / Economie familiale et sociale		
<input type="checkbox"/> Zootechnie y compris : aquaculture / animalerie / hippologie / élevage canin et félin		
<input type="checkbox"/> <b>Aucun regroupement disciplinaire ne me concerne</b>		
<b>EN CAS D'ANNULATION DU REGROUPEMENT SUR LE SITE DE BAR LE DUC, VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT CHOISIR UN DE CES TROIS SITES :</b>		
<input type="checkbox"/> EPL de Lyon, LEGTA de Dardilly (69) du mardi 28 novembre 14h au jeudi 30 novembre 12h		
<input type="checkbox"/> EPLEFPA de Bordeaux Gironde, site de Blanquefort (33) du CFA de la Gironde du mardi 05 décembre 14h au jeudi 07 décembre 12h		
<input type="checkbox"/> EPLEFPA de Rennes, site du CFPPA de Rennes Le Rheu (35) du mardi 12 décembre 14h au jeudi 14 décembre 12h		

Les frais de stages liés aux regroupements disciplinaire, spécifique formateurs de CFA/CFPPA et des directeurs de centre contractuels sont remboursés par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR :

- les frais d'hébergement et de restauration, **pendant le stage**, sont payés directement aux prestataires par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent, et **s'il confirme sa participation via le lien (SPHINX) envoyé sur son adresse Mélagri**, la réservation de l'hébergement est faite pour lui (il n'a donc pas le choix).
- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a confirmé sa participation.



# TUTAC

TUTorat des Agents Contractuels  
enseignants et formateurs  
de l'enseignement agricole

# Classeur

# 2017



Dispositif national d'accompagnement  
à la prise de fonction des nouveaux enseignants  
et formateurs contractuels des établissements  
publics d'enseignement et de formation  
professionnelle agricoles

# AVANT-PROPOS

Vous comptez maintenant parmi les enseignants et formateurs qui exercent leur métier au sein du ministère chargé de l'agriculture.

Ce « **classeur** » a pour objectif de faciliter votre insertion dans le monde de l'enseignement agricole. Son ambition n'est pas de répondre de manière exhaustive à toutes les questions que vous vous posez mais, plutôt, de « planter le décor ». C'est pourquoi il pose les bases minimales des connaissances, compétences et comportements que vous saurez enrichir personnellement, en fonction de vos interrogations, de vos recherches et de vos pratiques professionnelles.

Il comprend **quatre grandes parties** :

- 1 – Connaître l'enseignement agricole
- 2 – S'insérer dans l'enseignement agricole
- 3 – Exercer son métier au quotidien
- 4 – Évoluer dans son emploi, sa carrière

Chacune de ces quatre parties comporte plusieurs « **sections** », elles-mêmes déclinées en « **fiches** ». Ces fiches ne constituent que des points d'ancrage : elles demandent donc à être complétées et, si nécessaire, actualisées.

Ce classeur ne prétendant pas à l'exhaustivité, prenez l'habitude de vous connecter aux différents sites suivants. Vous pourrez accéder à de multiples informations qui sont régulièrement mises à jour.

- ▶ [www.chlorofil.fr/tutac](http://www.chlorofil.fr/tutac)  
note de service relative au dispositif Tutac et classeur au format pdf
- ▶ [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)  
espace web des professionnels de l'enseignement agricole français
- ▶ [www.educagri.fr](http://www.educagri.fr)  
site d'information et de promotion des établissements publics d'enseignement agricole
- ▶ [www.agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole/](http://www.agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole/)  
portail web de l'enseignement agricole

# SOMMAIRE



## I. Connaître l'enseignement agricole

### 1.1 **Les missions de l'enseignement agricole**

- Fiche 1 : les cinq missions de l'enseignement agricole
- Fiche 2 : l'enseignement agricole aujourd'hui

### 1.2 **L'organisation de l'enseignement agricole**

- Fiche 3 : les dispositifs de formation dans l'enseignement agricole
- Fiche 4 : les cycles de formation et les niveaux d'enseignement
- Fiche 5 : les diplômes de l'enseignement agricole et leur finalité

### 1.3 **Du local au national : le cadre institutionnel**

- Fiche 6 : l'EPLEFPA : établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
- Fiche 7 : le Conseil régional
- Fiche 8 : les DRAAF/SRF, DAAF/SFD : l'autorité académique
- Fiche 9 : la DGER : la direction responsable des orientations pédagogiques et de l'activité éducative de tous les établissements d'enseignement agricole
- Fiche 10 : l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture
- Fiche 11 : l'Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA)

## 2. S'insérer dans l'enseignement agricole

### 2.1 Vous venez d'être nommé(e) dans l'enseignement agricole

- **Fiche 1:** quelle est votre situation administrative ?
- **Fiche 2:** quel est votre service d'enseignement ?
- **Fiche 3:** quels sont vos droits, vos obligations ?
- **Fiche 4:** quelles sont les règles professionnelles spécifiques de votre métier d'enseignant ?
- **Fiche 5:** quelles sont les bases de votre rémunération ?
- **Fiche 6:** comment serez-vous évalué(e) ?

### 2.2 Vous êtes en fonction dans un EPLEFPA

- **Fiche 7:** qui travaille à vos côtés ?
- **Fiche 8:** quels sont les lieux de décision et de consultation dans l'établissement ?
- **Fiche 9:** qu'est-ce qu'un «projet d'établissement» ?

## 3. Exercer son métier au quotidien

### 3.1 S'approprier les référentiels pour organiser son enseignement

- **Fiche 1:** s'appuyer sur les référentiels de diplômes pour construire son enseignement
- **Fiche 2:** articuler les diverses modalités pédagogiques pour donner du sens à son enseignement
- **Fiche 3:** mobiliser des activités hors de la classe pour la formation
- **Fiche 4:** sensibiliser les apprenants à la santé et la sécurité au travail
- **Fiche 5:** planifier l'enseignement en construisant progressions et séquences
- **Fiche 6:** préparer une séance d'enseignement
- **Fiche 7:** construire un scénario pédagogique pour organiser les apprentissages

### 3.2 Évaluer et certifier

- **Fiche 8:** évaluer, pourquoi ?
- **Fiche 9:** évaluer des capacités en vue de la délivrance d'un diplôme professionnel
- **Fiche 10:** mettre en œuvre des évaluations
- **Fiche 11:** respecter le cadre réglementaire de la certification

### **3.3 Mettre en œuvre son enseignement**

- **Fiche 12:** concevoir un enseignement favorisant les apprentissages
- **Fiche 13:** individualiser et différencier
- **Fiche 14:** mobiliser le monde professionnel pour les apprentissages
- **Fiche 15:** enseigner avec le numérique
- **Fiche 16:** animer un groupe classe
- **Fiche 17:** gérer les situations difficiles avec les apprenants

### **3.4 Utiliser et créer des ressources pédagogiques**

- **Fiche 18:** utiliser les ressources pédagogiques de l'enseignement agricole
- **Fiche 19:** découvrir d'autres ressources pédagogiques

### **3.5 Conduire et animer des formations professionnelles continues et d'apprentissage**

- **Fiche 20:** définir et adapter une formation - objectifs, contenus, modalités
- **Fiche 21:** accueillir, orienter, positionner et accompagner les personnes dans leur projet de formation
- **Fiche 22:** mettre en œuvre et animer une formation
- **Fiche 23:** réguler, accompagner et évaluer
- **Fiche 24:** participer à la coordination, à la gestion et au suivi administratif des formations

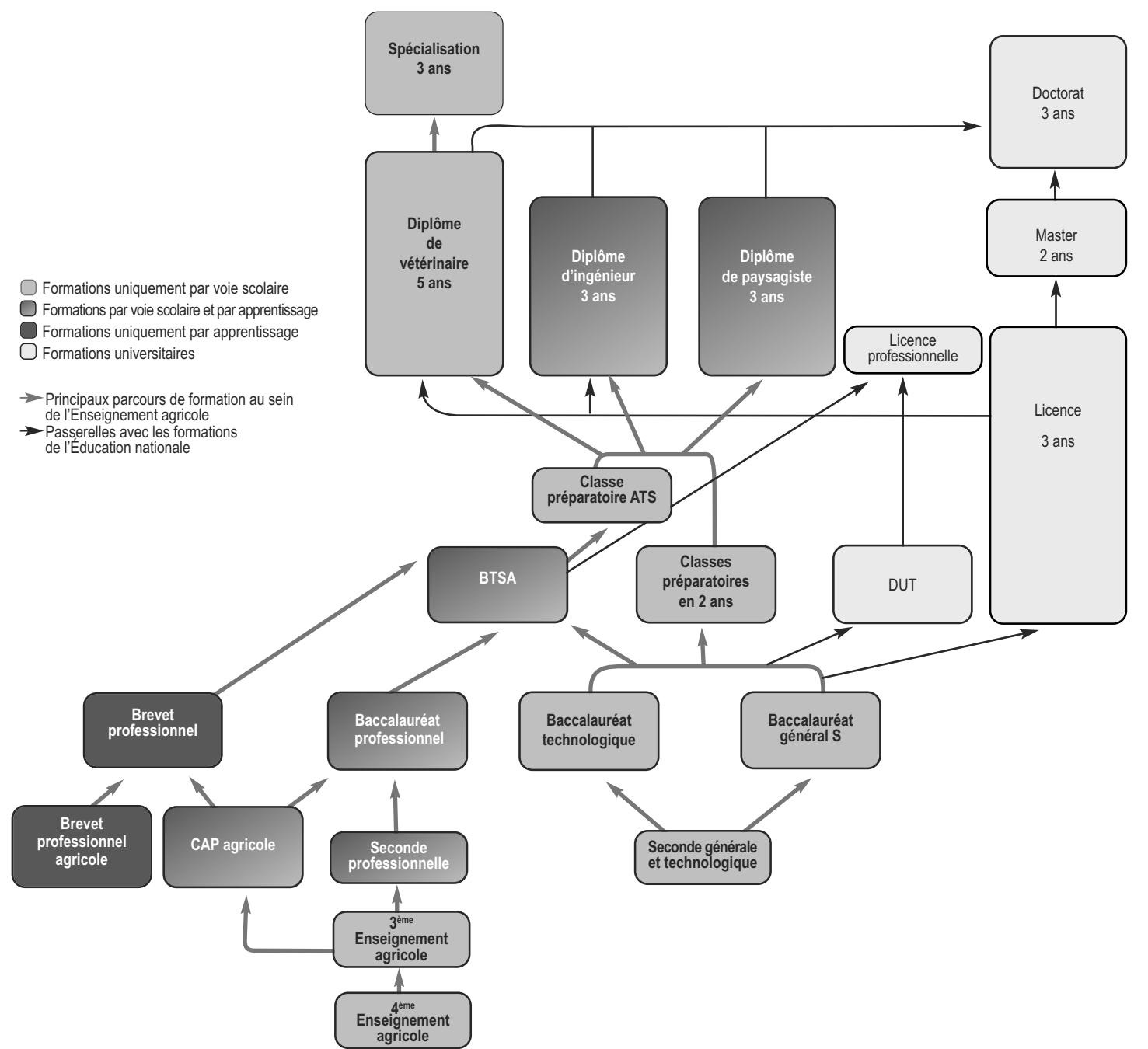
## **4. Évoluer dans son emploi, sa carrière**

### **4.1 Vous souhaitez suivre une formation**

- **Fiche 1:** connaître l'offre de formation continue des personnels et s'inscrire à une formation
- **Fiche 2:** comment est organisée la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (FPTLV) ? (1/2)
- **Fiche 3:** comment est organisée la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (FPTLV) ? (2/2)

### **4.2 Vous souhaitez préparer un concours**

- **Fiche 4:** les concours d'accès aux corps du ministère chargé de l'agriculture et d'autres ministères
- **Fiche 5:** la préparation aux concours



#### L'enseignement agricole public et privé en chiffres France métropolitaine et Outre-mer

##### Formation initiale scolaire (rentrée 2016)

• 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup> - DIMA	-27 430
• CAP agricole	-14 034
• Seconde générale et technologique	-8 915
• Seconde professionnelle	-27 691
• Baccalauréat professionnel	-50 870
• Baccalauréat technologique	-11 344
• Baccalauréat série S	-4 220
• BTSA	-20 176
• Classes préparatoires	-645

##### Enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage (rentrée 2015)

- Étudiants de l'enseignement supérieur agricole vétérinaire et paysager --- 16 555

##### Apprentissage (31-12-2014)

- Apprentis --- 33 302

##### Formation professionnelle continue (31-12-2014)

- Stagiaires en FPC --- 250 402 pour 20 252 844 heures stagiaires

Nombre total d'apprenants = 465 584  
dont 181 880 élèves et étudiants en formation initiale scolaire

Comment vais-je pouvoir me former ?

Où trouver les programmes ?

Quelles sont les règles professionnelles spécifiques de mon métier ?

# TUTAC

TUTORAT DES AGENTS CONTRACTUELS ENSEIGNANTS, FORMATEURS ET DIRECTEURS DE CENTRE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

Quels sont les éléments de ma rémunération ?

Quels sont mes droits et obligations ?

# Dispositif TUTAC

La DGER a conçu un dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux contractuels des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles : TUTAC. Il s'adresse aux contractuels qu'ils soient enseignants, formateurs ou directeurs de CFA-CFPPA, d'exploitation agricole (DEA) ou d'atelier technologique (DAT).

Ce dispositif spécifique proposé aux contractuels vise à leur permettre d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier et de bénéficier, sous diverses formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

La note de service présentant le dispositif pour la rentrée 2017 paraîtra le jeudi 24 août 2017 sur BO AGRI et sera disponible sur Chlorofil dans la rubrique «actualité», puis dans l'espace 2 « Emplois, concours, formation et carrière », rubrique «Formation continue des personnels » puis dans « TUTAC : TUTorat des Agents Contractuels ».

Vous trouverez également dans cette rubrique la version électronique du "Classeur TUTAC 2017" qui n'existe plus en version papier. Ce classeur TUTAC a pour but de faciliter votre insertion dans le monde de l'enseignement agricole public en posant les bases minimales des connaissances, des compétences et des comportements qui vous seront nécessaires.

Il comprend quatre grandes parties :

- ⇒ Connaître l'enseignement agricole public (ses missions et son organisation, son cadre institutionnel du local au national) ;
- ⇒ S'insérer dans l'enseignement agricole public (à votre arrivée, dans votre quotidien) ;
- ⇒ Exercer son métier au quotidien (préparer son enseignement, mettre en œuvre des séances d'enseignement, évaluer...) ;
- ⇒ Évoluer dans son emploi, sa carrière.

## L'inscription au dispositif vous permet d'être automatiquement inscrit

- à la "conf-TUTAC" : cette conférence vous permet d'échanger sur les problèmes rencontrés avec des collègues dans la même situation que vous, elle est animée par un modérateur et fonctionne pendant toute l'année scolaire.
- au parcours de formation à distance «Accueil pour une prise de poste en EPL» : conçu par AgroSup Dijon Eduter / Ingénierie et mis en œuvre pour la première fois en 2015. Vous recevrez à votre adresse educagri, les informations (identifiant et code d'accès) vous permettant d'accéder à la plate-forme de formation.
- à un regroupement régional de pairs : session d'information à initiative régionale organisée par les DRAAF (SRFD et DRFC) et DAAF (SFD et DRFC). Son objet est centré sur les aspects transversaux du métier : le travail en équipe, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, les droits et devoirs, l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole et ses spécificités régionales.  
|| L'Inspection de l'enseignement agricole anime l'atelier 2 « Les examens et la délivrance des diplômes, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole » dont elle a conçu le programme.
- à un regroupement disciplinaire : animé par l'Inspection de l'enseignement agricole, organisé par AgroSup Dijon Eduter/CNPR. Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline : la mise en œuvre des référentiels, les adaptations de connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline, et sur l'exercice des missions.
- à un regroupement spécifique pour les formateurs CFA/CFPPA, si vous êtes concerné : animé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, organisé par AgroSup Dijon Eduter/CNPR. Son objet est centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA.
- à un regroupement pour les directeurs de centre contractuels qui comprend une partie commune à l'ensemble des directeurs et une partie spécifique pour les directeurs de CFA/CFPPA et une partie spécifique pour les DEA/DAT. Ce regroupement est animé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage et par les inspecteurs développement-expérimentation-exploitations agricoles et ateliers technologiques. Son objet est centré sur la place et les rôles du centre au sein de l'EPL, son fonctionnement administratif et pédagogique.

## Conditions pour s'inscrire sur le site : <http://inscription.tutac.educagri.fr> dès le 24 août 2017

- ✓ détenir un contrat pour un temps de travail de 50% ou plus,
- ✓ être affecté pour la 1ère fois dans un établissement d'enseignement en formation initiale (scolaire ou apprentissage) ou en formation professionnelle continue, ou en direction de centre,
- ✓ disposer d'une adresse Mélagri (voir § "Pouvoir échanger et communiquer"),
- ✓ avoir son code SAFO transmis par le délégué régional à la formation continue (DRFC) suite à la demande de votre établissement,
- ✓ être accompagné d'un membre de l'équipe de direction de l'établissement lors de la saisie des informations ou avoir transmis dûment remplie la fiche d'inscription au dispositif TUTAC.

### Attention aux dates

Veuillez à vous faire inscrire le plus rapidement possible afin de bénéficier de l'ensemble de ces prestations car les programmes de ces regroupements ne se recoupent pas mais se complètent.

- inscrit avant le 3 octobre 2017, vous bénéficierez de l'ensemble de ces prestations.
- inscrit entre le 4 et le 26 octobre 2017 avant 18h00, vous ne pourrez pas participer au regroupement régional de pairs.
- inscrit entre le 27 octobre et le 13 novembre avant 18h00, vous ne pourrez participer qu'au regroupement spécifique CFA/CFPPA.
- inscrit entre le 27 octobre 2017 et le 9 janvier 2018 avant 18h00, vous ne pourrez participer qu'au regroupement des directeurs.
- inscrit après le 9 janvier 2018, vous ne serez inscrit qu'à la «conf-TUTAC» et au parcours à distance.

Vos frais d'hébergement sont pris en charge et vos frais de déplacement vous seront remboursés sous réserve que vous transmettiez les pièces justificatives demandées par le DRFC (pour le regroupement régional de pairs d'octobre) et par AgroSup Dijon Eduter/CNPR (pour les regroupements disciplinaires, spécifique CFA/CFPPA et directeur de centre\*).

\* Les agents des DOM-COM ne sont pas concernés par les regroupements disciplinaires, spécifique et directeur de centre.

# Pouvoir s'informer sur l'enseignement agricole



<http://www.chlorofil.fr>

Espace web des professionnels de l'enseignement agricole français

Espace d'information, d'échanges et de travail au service de tous les membres de la communauté éducative de l'enseignement agricole français

- L'espace 1 «Système éducatif agricole» : Connaitre ses missions et son organisation
  - ✓ Missions et acteurs de l'enseignement agricole
  - ✓ Fonctionnement des établissements (règlement intérieur, projet d'établissement...)
  - ✓ Innovation pédagogique
  - ✓ Applications du système d'information de l'enseignement agricole
  - ✓ Actions du dispositif national d'appui (DNA)
  - ✓ Coopération internationale
  - ✓ Réseaux thématiques
- L'espace 2 «Emplois, concours, formation et carrière» : Travailler dans l'enseignement agricole, évoluer dans son emploi et sa carrière
  - ✓ Métiers de l'enseignement agricole, le recrutement, les carrières des agents (statut des enseignants, résultats des concours...)
  - ✓ Actions nationales et régionales de formation continue des personnels (SAFO)
  - ✓ Mobilité et évolution professionnelle (CCP...)
- L'espace 3 «Diplômes et référentiels» : Enseigner, former et évaluer au quotidien
  - ✓ Textes réglementaires et documents par diplômes, Parcours de réussite...
  - ✓ Organisation des examens et délivrance des diplômes
- L'espace 4 «Vie scolaire et étudiante» : Accueillir et accompagner les élèves, apprentis, étudiants et stagiaires :
  - ✓ Orientation ; Décrochage scolaire ; Scolarité des élèves et étudiants en situation de handicap
  - ✓ Bourses et Aides ; Santé, conduite à risques et sécurité ; Activités sociales, culturelles ou sportives
- L'espace 5 «Ressources et pratiques éducatives» : Se documenter, innover et échanger :
  - ✓ Connaitre les publics (Elèves, étudiants, apprentis et adultes) ; Comprendre les métiers et les techniques
  - ✓ Enseigner, éduquer et former (Domaines disciplinaires, didactique ; Pratiques éducatives innovantes...)

Sont également disponibles sur la page d'accueil du site, des informations plus spécifiques sur « Enseigner à produire autrement », sur « Enseignement supérieur et recherche » ainsi que sur les « Statistiques » (SatEA-Actualité, Chiffres-clés, Portrait de l'enseignement agricole...).

<http://www.educagri.fr>

- Site d'information et de promotion des établissements publics de l'enseignement agricole
  - ✓ Etablissements publics de l'enseignement agricole et leurs actualités (journées portes ouvertes...)
  - ✓ Témoignages sur les métiers de l'enseignement agricole
  - ✓ Formation, diplômes et certification (formation initiale scolaire et/ou apprentissage, formation professionnelle continue, VAE...)
  - ✓ Vie scolaire et étudiante (stages à l'étranger, orientation...)
  - ✓ Réseaux et partenaires de l'enseignement agricole (SRFD, chargés d'ingénierie, ANEFA, APREFA...)

<http://agriculture.gouv.fr/thematique-generale/enseignement-et-formation>

- Espace de l'enseignement agricole qui a pour vocation de répondre aux besoins d'information des jeunes et des adultes dans leur projet d'orientation vers les secteurs de l'enseignement agricole
  - ✓ Formations et diplômes proposés dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole (lycées, centres d'apprentis, centres de formation pour adultes ou établissements d'enseignement supérieur agricole...)
  - ✓ Métiers et débouchés possibles après une formation dans l'enseignement agricole
  - ✓ Vie scolaire et étudiante (conditions d'inscription, internat, bourses d'études, scolarité et handicaps, stages et perspectives d'emplois, possibilités d'études à l'étranger...)



# Pouvoir échanger et communiquer

Pour obtenir votre propre adresse électronique professionnelle : contactez votre gestionnaire local agricole (GLA)

Mélagri, vous propose en plus d'une messagerie professionnelle

- ◆ de disposer d'un bureau virtuel consultable depuis tout lieu disposant d'un accès internet
- ◆ d'accéder aux cartes de visite de chaque membre de l'annuaire
- ◆ de vous inscrire via le modérateur à des "conférences" (thématiques telle conf-TUTAC, disciplinaires, transverses...)

La liste des conférences mentionnant les noms des modérateurs à contacter est disponible dans l'espace « Infos messagerie ».



# Pouvoir se former

Les actions de formation nationales et régionales sont présentées sur le site de la formation continue :

<http://www.formco.agriculture.gouv.fr>

La procédure d'inscription aux diverses actions de formation y est précisément indiquée.

## DUREE DU PARCOURS

10 heures

## ANNEXE 5

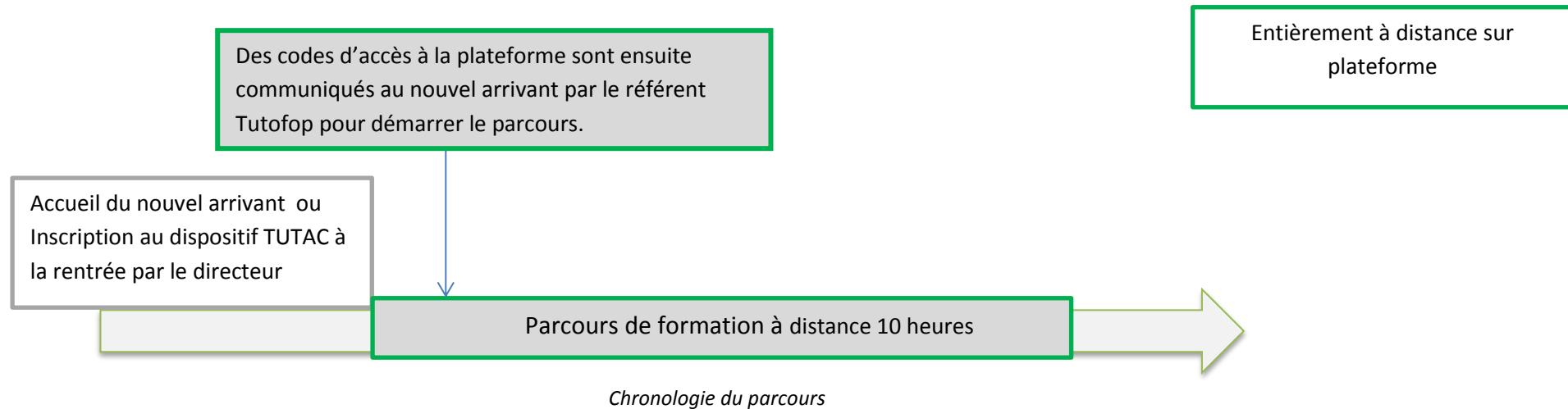
### LE PARCOURS DE FORMATION A DISTANCE

#### « Accueil pour une prise de poste dans un EPL »



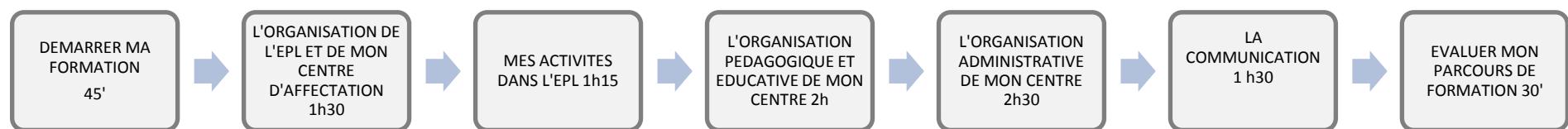
## LA CHRONOLOGIE DU PARCOURS

Ce parcours, **intégré au dispositif TUTAC**, dure 10 heures. Il démarre dès votre arrivée dans l'établissement (même en cours d'année scolaire) ou dès l'inscription au dispositif TUTAC. Il peut être réalisé entièrement ou partiellement selon les besoins de chacun et s'effectuer sur plusieurs mois.



## LE CONTENU DU PARCOURS

Ce parcours à distance comprend 7 modules qui portent sur différents thèmes directement en lien avec l'EPL du nouvel arrivant.



## LES MODALITES PEDAGOGIQUES

Ce parcours comprend différentes activités comme l'étude de documents, vidéos ou autres ressources dont le classeur TUTAC.

Des recherches seront à réaliser auprès du collègue expérimenté identifié nommé par le directeur, des autres collègues, plaquettes de l'établissement ou site web tel que chlorofil. ([www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)).

Tout au long du parcours, des activités seront proposées au travers d'un classeur personnel « MON DOSSIER PRISE DE FONCTIONS », **téléchargeable sur la plateforme**. Composé de 17 fiches il sera à compléter au fur et à mesure du parcours.

## LES RESSOURCES POUR SUIVRE LE PARCOURS

- Le classeur TUTAC remis par l'établissement
- Le dossier « Prise de fonctions » à télécharger sur la plateforme

## L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS

### *Le collègue expérimenté identifié :*

Il est proposé par le directeur sur la base du volontariat. Il pourra apporter son appui sous forme de conseils et d'informations. Lors de son arrivée dans l'établissement, le nouvel arrivant pourra s'appuyer sur ses compétences pour accéder à ses nouvelles fonctions de formateur. Sa présence est un **prérequis** pour suivre aisément le parcours de formation à distance.

### *Le référent Tutofop*

Il sera à disposition du nouvel arrivant pour l'accompagner tout au long de son parcours à distance. Il pourra répondre à ses questions d'ordre technique sur la plateforme et réalisera un bilan téléphonique intermédiaire à mi-parcours.



## SOMMAIRE

### • L'organisation de l'EPL et de mon centre d'affectation

Fiche 1 : Mon Centre d'affectation au sein de l'EPL/EPPA

Fiche 2 : Plan du site de l'EPL/EPPA et de mon site d'affectation

Fiche 3 : Les secteurs d'activité de mon EPL

Fiche 4 : Ma situation au sein de l'organigramme de mon EPL

### • Mes activités dans l'EPL

Fiche 5 : Mes principales fonctions

Fiche 6 : Mon emploi du temps

### • L'organisation pédagogique et éducative de mon centre

Fiche 7 : Les formations de mon établissement

Fiche 8 : Mes proches collègues

Fiche 9 : Les documents et outils en lien avec les formations

Fiche 10 : Mes autres collègues

Fiche 11 : Les lieux de formation

### • L'organisation administrative de mon centre

Fiche 12 : Les instances de l'EPL

Fiche 13 : Les services « périphériques » de l'EPL

Fiche 14 : Mes droits et obligations dans mon établissement

Fiche 15 : Mes droits en matière de formation

### • La communication

Fiche 16 : Les différents modes de communication au sein de l'EPL

Fiche 17 : Les conférences ~~Melaeri~~

Contact :

Natalia Mulero : [natalia.mulero@educagri.fr](mailto:natalia.mulero@educagri.fr)

Agrosup-Dijon Eduter Ingénierie

## **Programme du regroupement régional de pairs**

**Au cours de ces quatre demi-journées (ou cinq demi-journées dans le cas où une journée entière est consacrée à l'atelier 3), les sept points suivants et les trois ateliers devront être abordés :**

- Accueil & explication de la logistique du regroupement régional et des regroupements nationaux
- Présentation du dispositif TUTAC dans sa globalité
- L'enseignement agricole :
  - Histoire et évolutions actuelles : ses spécificités par rapport à l'Education Nationale
  - L'enseignement agricole et le MAA : l'autorité académique et le rôle des différents services de la DRAAF
  - L'enseignement agricole dans la région (les établissements / les compétences)
- L'EPLEFPA, un concept bien particulier :
  - Les centres et les multiples publics accueillis
  - L'autonomie
  - La synergie des cinq missions de l'enseignement agricole
  - Le rôle des équipes
- L'enseignant contractuel :
  - Son statut : ACEN ou ACB
  - Son évolution de carrière
- Vérification des inscriptions aux regroupements disciplinaires avec rappel pour les formateurs de CFA-CFPPA que le regroupement spécifique est complémentaire du regroupement disciplinaire (il ne le remplace pas)
- Les ressources à la disposition de l'enseignant :
  - First Class («conf-TUTAC», conférences disciplinaires, workspace ...)
  - Sites chlorofil, educagri...
  - Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements
- **Atelier 1 : Enseigner à produire autrement**
- **Atelier 2 : Les examens et la délivrance des diplômes, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole et ses spécificités (*Intervention de l'IEA*)**
  - Placer l'évaluation comme pilote et moteur de la formation
  - Appréhender le référentiel de diplôme dans sa globalité
  - Viser les capacités du référentiel
  - Faire sens, susciter l'intérêt
  - Fixer les intentions pédagogiques, les objectifs des séances / séquences
- **Atelier 3 : L'apprenant au cœur du métier : qui sont les adolescents en 2017 ? une approche éducative et sur les façons d'apprendre en 2017**

<b>Bilan de session</b> (à renvoyer à la DGER/MAPAT au plus tard le 17 novembre 2017)
---

**Organisation des regroupements disciplinaires TUTAC 2017**  
**Semaine 47 : du mardi 21 novembre 2017 à 14h00 au jeudi 23 novembre 2017 à 16h00**

Noms Inspecteurs	Disciplines	Lieux regroupements
<b>CAMPARIO Sylvie</b> <b>FAUCQUEUR Christine</b> <b>MAZOYER Patricia</b>	Français - Philosophie	<b>LEGTPA « Marie Durand » de Nîmes-Rodilhan (30)</b>
<b>BRANGER Alain</b> <b>CHATOT Denis</b>	Biochimie Microbiologie, Génie des procédés des industries agroalimentaires	<b>LEGTA Plombières lès Dijon (21)</b>
<b>CARPENTIER Hélène</b> <b>KOWALSKI Alain</b> <b>TOMI Jean-Philippe</b>	Physique - Chimie	<b>Lycée Théodore Monod du Rhei (35)</b>
<b>BOUQUAY Martine</b> <b>GOUEGOUX Isabelle</b>	SESG Economie familiale et sociale	<b>LEGTA de Bourges (18)</b>
<b>AMOURETTE Thierry</b> <b>VIGNALS Gérard</b>	SESG Gestion de l'entreprise SESG Gestion de l'environnement	<b>LEGTA d'Arras (62)</b>
<b>FLIPO Nathalie</b> <b>BOUCHER Didier</b>	SESG Gestion commerciale	<b>LPA de Tonneins (47)</b>
<b>BOTREAU Thierry-Marc</b> <b>CASALS Alban</b> <b>RANDI Francine</b>	Biologie Ecologie	<b>Lycée de Caulnes (22)</b>
<b>HENRY Xavier</b> <b>LERAT Philippe</b> <b>ROUSSEAU Philippe</b>	Sciences et technologie des équipements/Agroéquipement/ Equipements hydrauliques	<b>LEGTA du Neubourg (27)</b> <b>LEGTA de Carcassonne (11)</b>
<b>BONNIER Géraldine</b> <b>BENOIT Magali</b>	Sciences et techniques horticoles Viticulture-Œnologie	<b>LEGTA Angers Le Fresne St Gemmes sur Loire (49)</b>
<b>LARCADE Louis</b> <b>VERGNENEGRE Franck</b>	Histoire et Géographie	<b>LEGTA de Quétigny (21)</b>
<b>CAUCHOIX Françoise</b> <b>LAPEYRONIE Paul</b> <b>DUSSION Marie-France</b>	Aménagement Paysagers -Gestion des espaces naturels -Gestion forestière	<b>LEGTA de Périgueux – Exploitation Agrotouristique « Le Domaine des Chaulnes » (24)</b>
<b>MICHENEAU Philippe</b> <b>RIGAL Joël</b> <b>VARIGNIER Monique</b>	Zootechnie y compris Aquaculture, Animalerie, Hippologie et élevage canin et félin	<b>LEGTA Laval (53)</b>
<b>ROSSIGNOL Alain</b> <b>TOURRAS Hélène</b> <b>GALINDO Antoine</b> <b>GOULLIER Nancy</b>	Anglais Espagnol Allemand	<b>LEGTPA « Marie Durand » de Nîmes-Rodilhan (30)</b>
<b>AUBERT Pierre-Loïc</b> <b>DEVILLIERS Laurent</b>	Education Socioculturelle	<b>LEGTA Le Valentin Bourg les Valence (26)</b>
<b>GAILLETON Jean-Jacques</b> <b>JACQUIN François-Xavier</b>	Agronomie-Production végétale	<b>Eduter/CNPR Lempdes (63)</b>
<b>GARRIGUES Julien</b> <b>TOUX Hervé</b>	Mathématiques	<b>LEGTA Laval (53)</b>
<b>WOZNIAK Véronique</b>	Documentation	<b>EPL du Bourbonnais site de Moulins (03)</b>
<b>KUNTZ ROUSSILLON</b> <b>Fabienne</b> <b>DUPRE Marie-Hélène</b>	Education physique et sportive	<b>Lycée de Brie Comte Robert (77)</b>
<b>GENOUX Stéphane</b>	Technologies de l'informatique et du multimédia	<b>EPL Yvetot (76)</b>

## Programmes des regroupements disciplinaires

Ces regroupements sont centrés sur les aspects didactiques liés à la discipline (la mise en œuvre des référentiels, les adaptations des connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline) et sur l'exercice des missions.

### **Regroupement disciplinaire LETTRES - PHILOSOPHIE**

#### **Points abordés :**

Le métier d'enseignant : gérer la classe, favoriser la motivation des élèves et leur autonomie dans les apprentissages, travailler en équipe.

Les textes officiels : s'approprier les référentiels de diplômes, de formation et de certification et les notes de service ; utiliser les documents d'accompagnement.

L'organisation de l'enseignement : envisager dans leurs grandes lignes une progression annuelle et des séquences, bâtir une séance, choisir les supports adaptés, varier les activités (lecture cursive/lecture analytique, interaction lecture/écriture, maîtrise de la langue, pratiques de l'oral), gérer la trace écrite, construire différentes modalités d'évaluation.

#### **Mise en œuvre :**

Travaux de groupes ciblés, mises en commun, préconisations.

**Les participants sont invités à apporter les référentiels des classes dont ils ont la charge.**

### **Regroupement disciplinaire BIOCHIMIE – MICROBIOLOGIE – GENIE DES PROCEDES DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES**

Lors de ce regroupement, le déroulement du stage est le suivant :

- recueil des attentes des stagiaires ;
- travail sur le document de l'inspection «Conseil au professeur débutant», échanges avec les stagiaires, réponses aux questions, débat ;
- présentation des moyens et des outils pédagogiques et discussion ;
- présentation de l'approche par capacités ;
- présentation des bases de la conception d'une séquence et de la mise en œuvre d'une séance ;
- travail en groupes : préparation d'une séquence et d'une séance à partir d'une capacité de rang 2 ;
- restitution des travaux de groupes.
- présentation de l'Inspection, ses rôles, ses missions, la procédure d'inspection des agents contractuels.

L'établissement d'accueil est sollicité pour la visite des laboratoires, de l'atelier technologique et/ou de la halle technologique, ainsi que pour des interventions d'ordre pédagogique et/ou administratif.

## **Regroupement disciplinaire PHYSIQUE - CHIMIE**

Lors de ces demi-journées de formation sont abordés les sujets suivants :

- le métier d'enseignant et plus particulièrement celui de physique chimie ;
- l'appropriation des référentiels, des documents d'accompagnement et des notes de cadrage des examens ;
- la construction d'une séquence d'enseignement ;
- la mise en place de la démarche expérimentale ;
- la recherche de ressources ;
- l'évaluation des capacités ;
- la gestion de la classe.

Le travail se déroule sous forme d'études de cas, de débats et d'exposés... Il est souhaitable que les stagiaires viennent avec les documents personnels (cours, progression, évaluation...) ou des ouvrages avec lesquels ils ont l'habitude de travailler.

Dans la mesure du possible, les stagiaires peuvent proposer des thèmes d'étude liés à l'exercice de leur profession qu'ils aimeraient que l'on traite.

Une séance est consacrée à la présentation du déroulement et des enjeux de l'inspection que les contractuels auront au cours de l'année.

## **Regroupement disciplinaire SESG / ECONOMIE FAMILIALE ET SOCIALE**

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- accueil : inventaire des acquis et des besoins
- l'acte pédagogique :
  - ses fondements ; un point fort sur la rénovation de la voie professionnelle
  - ses réalisations : agir pour comprendre . Mise en oeuvre d'un cours de pratique professionnelle ( nécessité d'apporter la tenue professionnelle) et échanges de pratiques
- l'évaluation :
  - ses différentes formes et un point sur la mémorisation
- la gestion de la classe à partir du vécu et d'observations

## **Regroupements disciplinaires**

### **SESG / GESTION COMMERCIALE**

### **SESG / GESTION DE L'ENTREPRISE - SESG / GESTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Les cinq demi-journées seront organisées pour chaque session autour de temps d'apports théoriques, de travaux de groupes et d'observation de séances. L'objectif de la formation, outre ce qui est indiqué en chapeau de cette annexe, est d'aider les nouveaux enseignants et formateurs dans la construction de séquences, séances et évaluations répondant aux attentes des référentiels concernés.

La dimension éducative du métier d'enseignant ou de formateur sera également abordée sous l'angle de la gestion de classe.

## **Regroupement disciplinaire BIOLOGIE - ECOLOGIE**

Ce regroupement se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront avec des travaux de groupes. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Après une phase de présentation, les points suivants serviront de fil conducteur au cours des cinq demi-journées :

- bien utiliser un référentiel pour adapter son enseignement à un niveau de formation.
- mettre en œuvre des séquences d'enseignement.
- évaluer : pourquoi, pour qui, comment ?
- gérer une classe.
- répondre aux attentes de l'inspection de validation.

## **Regroupement disciplinaire AGROEQUIPEMENTS / AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES**

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordées :

- la discipline STAEAH au travers des aspects sécuritaires et de la responsabilité des enseignants.
- la discipline STAEAH en liaison avec les autres disciplines et avec les aspects liés à « produire autrement ».
- la discipline STAEAH, l'utilisation des TICE et plus largement l'utilisation des outils pédagogiques.
- construire sa progression et se l'approprier.
- la gestion du groupe classe et des conduits, la conduite de la classe.
- l'élaboration des séances.
- l'élaboration d'évaluations.
- les activités transversales des enseignants de STAEAH.

## **Regroupement disciplinaire AMENAGEMENT**

**Objectifs** : Construction de séquences d'enseignement et d'évaluation intégrant les principes pédagogiques innovants à la base des rénovations de la filière aménagement en les reliant aux progressions pédagogiques des diverses filières où interviennent chacun des stagiaires et au terrain support du stage.

### **Déroulement :**

Seront abordés au cours d'exercices concrets : la structuration des enseignements autour des compétences ; le pilotage des modules par l'évaluation des capacités ; l'importance de la pédagogie par alternance (place du stage, du chantier, du projet tutoré) ; l'approche intégrée du diplôme articulant terrain et méthodologie ; la nécessaire articulation séquence / ruban pédagogique. L'accent sera mis sur la mise en œuvre d'une pédagogie active privilégiant les chantiers école en Bac pro, BTSA, BP, BPA et CAPa les études de cas et la conduite de projets tutorés en BTSA.

La priorité donnée à la prise en compte de son public, le souci de sa promotion et de son insertion professionnelle sera souligné afin d'aider les enseignants et formateurs à ne pas adopter une posture trop académique ou trop scolaire.

A l'occasion des restitutions des mises en situation pratique des travaux de groupes par spécialités : Paysage, Forêt et Nature qui seront analysées collectivement, les stagiaires pourront cerner le rôle qu'ils peuvent jouer pour favoriser la concertation pédagogique. L'intervention d'un expert de la pédagogie de chantier permettra un temps d'échange apprécié pour les enseignants des filières forêt et nature. L'analyse des pratiques d'enseignant paysagiste in situ donnera du grain à moudre à ceux de la filière paysage. Des enseignants tuteurs experts des divers cycles et spécialités aideront les groupes à formaliser leurs progressions pédagogiques en vue des restitutions.

### **La démarche pédagogique adoptée** s'articule autour :

- d'une mise en situation de terrain à partir d'observations du domaine agrotouristique de l' EPL de Dordogne, de réalisation paysagère pédagogique et d'échanges avec les personnels de l'établissement ;
- d'un tutorat avec des pairs référents ;
- d'un accompagnement individualisé permettant de construire une stratégie de formation adaptée à chaque situation pour réussir sa première année ;
- de l'acquisition d'une culture de l'enseignement agricole, du sens des référentiels, au delà des recommandations du classeur Tutac dont la richesse et la pertinence seront soulignées ;
- un prolongement par le biais d'une ressource interactive permettra une mise en réseau et l'accès à des fichiers ressources favorables à une démarche en réseau à distance.

### **Evaluation et prolongements**

Au travers de situations pédagogiques concrètes les stagiaires pourront apprécier comment mettre en œuvre une pédagogie individualisée et l'accompagnement des apprenants. Ils mesureront l'autonomie et la responsabilité que permettent et nécessitent la nouvelle conception des évaluations nationales terminales basées sur l'expérience professionnelle des apprenants. Ils pourront mieux cerner comment s'appuyer sur les atouts des EPL et tout particulièrement les espaces des exploitations et les domaines des lycées agricoles, à partir de l'exemple de ceux de l' EPL de Dordogne, support du stage Tutac Aménagement.

L'appréciation de la mobilisation de cette formation lors des inspections permet chaque année de faire évoluer la formule en fonction des besoins des nouvelles générations d'enseignants et formateurs recrutés, de l'évolution de leur public et de leur situation d'emploi.

### **Regroupement disciplinaire ESC**

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- présentation de la discipline : particulièrement important dans le cadre de l'éducation socioculturelle, spécificité de l'enseignement agricole : historique, composantes de formation, enseignement et animation, place dans le développement culturel et l'animation du territoire.
- didactique disciplinaire : les référentiels de formation et de certification.
- pédagogie de l'ESC : les différentes pratiques selon les modules de formation.
- travaux de groupes ciblés, mise en commun, préconisations.

En fin d'après-midi ou en soirée du premier jour, rencontre avec des enseignants d'ESC.

## **Regroupement disciplinaire LANGUES**

Pendant ces cinq demi-journées, seront abordés :

- le CECRL
- l'approche actionnelle et les techniques d'enseignement dans les cinq activités langagières.
- la mise en oeuvre des référentiels.
- l'élaboration de CCF.

## **Regroupement disciplinaire MATHEMATIQUES**

Pendant ces cinq demi-journées, les points suivants seront abordés :

- présentation du métier et de la discipline dans le cadre de l'enseignement agricole (filières, présentation des référentiels, prise en compte de la diversité des élèves, influence du « produire autrement » en mathématiques).
- s'approprier un référentiel de diplôme.
- organiser son enseignement dans le cadre d'un module en lien avec les autres disciplines suivant les filières.
- élaborer une progression, une séquence, une séance sur la base des référentiels (les participants sont invités à apporter les référentiels, notamment des classes dont ils ont la charge, ainsi que des exemples de progressions et séquences mises en place ou en préparation). Des présentations seront faites et seront l'occasion d'échanges entre tous les participants.
- évaluer, mettre en œuvre un formatif, un CCF, préparer une évaluation (les participants sont invités à apporter des exemples, notamment des classes dont ils ont la charge). Des présentations seront faites et seront l'occasion d'échanges entre tous les participants.
- insérer les TICE dans son enseignement. Une demi-journée sera dédiée à l'apprentissage des bases de ces outils (calculatrice, tableur, GEOGEBRA) aux travers d'activités (les participants sont invités à apporter leur calculatrice, un ordinateur et une clé USB).
- les modalités de l'inspection.

## **Regroupement disciplinaire DOCUMENTATION**

Dès l'inscription au dispositif TUTAC, une formation mixte ou hybride (à distance et en présentiel) est proposée pour s'adapter au mieux aux besoins individuels de formation des stagiaires.

Pour la période en présentiel, pendant cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- approfondir ses connaissances du métier de professeur.e-documentaliste et de la discipline information-documentation dans l'enseignement agricole ;
- s'approprier les référentiels diplômes de la 4è au BTSA disponibles sur [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr) (référentiels professionnels, référentiels de certification et référentiels de formation) ainsi que les notes de service sur les modalités d'évaluation ;
- organiser son enseignement dans le cadre d'un module en lien avec les autres disciplines selon les filières ;
- élaborer une progression pédagogique, une séquence, une séance sur la base des référentiels ;
- évaluer par capacités, concevoir des évaluations formatives et certificatives.

**Il est demandé aux stagiaires d'apporter un ordinateur portable et des ressources numériques ou numérisées : les référentiels ainsi que des exemples de progressions, de séquences et de séances, d'évaluations formatives et certificatives réalisés ou en préparation.**

Des travaux de groupes, des temps d'échanges entre tous les participants seront organisés.

Les modalités de l'inspection de contrôle dans le cadre du maintien dans l'enseignement agricole seront précisées.

Une visite commentée du centre de documentation et d'information (CDI), du centre de ressources (CdR) : espace ouvert de formation de l'établissement et une présentation du CDI virtuel sur le site internet de l'établissement, l'espace numérique de travail, le portail documentaire, la ou les conférences d'établissement sur Melagri ou les listes de diffusion ciblées seront réalisées.

Des échanges de pratiques avec les professeur.e.s-documentalistes de l'établissement et le technicien formation recherche en documentation seront organisés avec la possibilité d'observer et d'analyser une séance pédagogique en information-documentation.

Un dispositif de formation en ligne intitulé « TUTAC Documentation » est accessible aux stagiaires dès leur inscription et tout au long de l'année. Cet espace contient les documents essentiels pour exercer l'ensemble des spécificités du métier de professeur.e-documentaliste de l'enseignement agricole. Il permet d'échanger, d'être accompagné et de mutualiser des documents élaborés par les stagiaires (politique documentaire de l'EPLEFPA, projet CDI, règles de vie au CDI, comptes rendus de commission CDI, progressions pédagogiques, séquences, séances, évaluations formatives et certificatives, bilans annuels d'activités...).

Par ailleurs, dès le début de l'année scolaire, l'inscription et la participation aux dispositifs complémentaires de formation de type MOOC ou formations ouvertes à distance sont vivement recommandées :

- le **MOOC DOC & SIC** (Documentation et Sciences de l'Information et de la Communication) est proposé par l'ENSFEA par Mme Cécile GARDIES, Professeure de l'Enseignement Supérieur Agricole - HDR en SIC, Mme Isabelle FABRE, enseignante-chercheuse et M. Michel DUMAS formateur. C'est un cours en ligne ouvert et massif alliant apprentissage traditionnel en ligne et apprentissage collectif <http://cdi.ensfea.fr/mooc-doc-sic>.
- il est également conseillé que les stagiaires demandent au responsable local de formation (RLF) de leur établissement de les inscrire, dès la rentrée scolaire, aux parcours de formation du PNF 2017 en FOAD TUTOFOP <http://www.safo.chlorofil.fr/decouvrir/foad.cfm> intitulés «**Effectuer une analyse documentaire**» action n°522245, «**Organiser une veille informationnelle**» action n° 522246, «**Education aux médias, éducation au et par le numérique**» action n° 530669.

### **Regroupement disciplinaire TIM**

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- présentation du vade-mecum (référentiel métier et compétences de l'enseignant, droits et obligations, siglier et vocabulaire spécialisé, rôles des professeurs principaux et coordonnateur, typologie des situations d'enseignement, organisation spécifique aux TIM, cahier de textes numérique) ;
- s'approprier les référentiels de diplôme de la 4<sup>ème</sup> au BTSA ;
- organiser l'enseignement d'un module ;
- élaborer une progression, une séquence sur la base d'un référentiel et d'un document d'accompagnement ;

- de la séquence à la séance : comment préparer une séance d'enseignement et l'animer ?
- observation et analyse d'une séance d'enseignement ;
- l'animation autour des TICE et la gestion du système d'information de l'établissement (axes 2 et 3 du métier de professeur TIM) ;
- évaluer, mettre en œuvre un formatif, un CCF, préparer une évaluation capacitaire ;
- les modalités et les attendus de l'inspection.

Un cours ouvert à distance via la plateforme de e-learning collaborative Acoustice (technologie Moodle) <http://acoustice.educagri.fr/> intitulé « TUTAC TIM » sera accessible aux stagiaires inscrits au dispositif TUTAC entre fin septembre et mi-octobre en fonction de leur date d'inscription et à condition qu'ils possèdent et communiquent leur adresse mail educagri.fr ou autre aux organisateurs. Les stagiaires seront prévenus de l'ouverture du cours ouvert par courriel.

Ce cours hybride comprend cinq onglets : présentation du dispositif, communication et forum, activités à réaliser avant le stage, activités à réaliser pendant le stage, activités à réaliser après le stage qui seront accessibles au fur et à mesure.

**L'attention des stagiaires est attirée sur la nécessité**, pour appréhender les spécificités du métier de professeur TIM, **de réaliser sans attendre le parcours de formation « avant le stage »** qui dure entre vingt-quatre et trente d'heure et qui met l'accent sur l'axe pédagogique au travers de :

- la **conception et de la réalisation des progressions pédagogiques** ;
- la **préparation et de l'animation des séances d'enseignement** ;
- la **conception des dispositifs et situations d'évaluations**.

**Ces travaux d'amont serviront largement aux échanges qui auront lieu pendant les cinq demi-journées de stage en présentiel.**

Cet espace permet aux stagiaires de consulter des documents et des signets essentiels pour l'exercice de leur métier d'enseignant TIM, de déposer et de partager des documents, de réaliser des activités, de déposer leurs travaux, d'échanger entre-eux et avec l'inspecteur et l'enseignant TIM de l'EPLEFPA support du stage TUTAC via deux forums, bref de se former de manière hybride (à distance et en présentiel avant, pendant et après le stage disciplinaire).

Cet espace restera donc ouvert tout au long de l'année scolaire et permettra aux stagiaires de pouvoir bénéficier d'un appui de l'inspection TIM jusqu'à leur inspection de contrôle.

## **Regroupement disciplinaire EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- référentiel de compétences professionnelles dans l'enseignement agricole articulé aux attentes professionnelles et engagement de l'enseignant dans son établissement ;
- présentation des attentes de l'inspection ;
- présentation Clef et/ou site Acoustice TUTAC ;
- explications observation de l'élève ;
- observation d'une séance d'enseignant de l'EPS / Observation de l'élève ;
- retour observation ;
- lecture des référentiels (cycle 4, CAPa, Bac pro, 2<sup>nde</sup> GT et Bac techno, Bac « S », BTSA) par petits groupes ;
- l'Association Sportive ;
- les EIE, les enseignements facultatifs, les SSEA, la semaine SDD ;
- suite thématique et questions diverses.

**Programme du regroupement spécifique pour les formateurs de CFA/CFPPA**

Durant ces quatre demi-journées, seront abordés les points suivants :

- Le métier de formateur
  - La diversité des activités
  - La déontologie
- Le cadre spécifique dans lequel le formateur intervient
  - L'environnement de la FPC et de l'apprentissage : cadre réglementaire, partenaires
- L'alternance - l'individualisation - l'évaluation
- Des choix pédagogiques à intégrer dans le cadre d'une approche globale de la formation et de l'habilitation pédagogique

**Programme du regroupement des directeurs de centre contractuels**

Durant ces six demi-journées seront abordés les points suivants :

**La 1<sup>ère</sup> demi-journée : tronc commun de tous les directeurs de centre contractuels :**

- Présentation de l'EPLEFPA et de ses instances
- Connaissance de l'environnement des centres

**Les autres cinq demi-journées seront spécifiques :****Directeurs CFA/CFPPA**

- ⇒ Réglementation et gestion des apprenants en FPCA
- ⇒ Conduite pédagogique d'un CFA et d'un CFPPA
- ⇒ Fonctionnement administratif d'un CFA et d'un CFPPA
- ⇒ Fonctionnement financier d'un CFA et d'un CFPPA

**Directeurs Exploitation Agricole (EA) / Atelier Technologique (AT)**

- ⇒ Le contexte administratif et comptable des EA / AT
- ⇒ Applications pratiques liées aux EA / AT à partir d'un cas concret
- ⇒ Le projet d'exploitation
- ⇒ Eléments de management et de gestion des ressources humaines (GRH)
- ⇒ Le plan d'action « Enseigner à produire autrement ». Etude de cas et échanges d'expériences

## Listes des délégations régionales à la formation continue du MAAF

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	<b>Mme Elsa TARAGO</b> <a href="mailto:elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr">elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Laetitia COUVERT  <b>Mme Nathalie DELDEVEZ</b> <a href="mailto:nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr">nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr</a> Assistant : Patrice Weiss Assistante : Maryline LENTILLON	DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Tél : 04 73 42 27 92 (27 76)  Site Lyon Tél : 04 78 63 13 08 (13 13)
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	<b>Mme Sylvaine RODRIGUEZ</b> <a href="mailto:sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr">sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr</a> Assistantes : Françoise PICOT Yveline PASQUIER	DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Tél : 03 81 47 75 46 Tél : 03 81 47 75 36 Tél : 03 80 39 30 82
BRETAGNE	<b>Mme Carmen GAN</b> <a href="mailto:carmen.gan@agriculture.gouv.fr">carmen.gan@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Laurence GUICHARD	DRAAF Rennes Tél : 02 99 28 22 04 Tél : 02 99 28 22 85
CENTRE VAL DE LOIRE	<b>M. Jean-Michel FRANÇOIS</b> <a href="mailto:jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr">jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr</a> <a href="mailto:dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr">dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Muriel MICHAUD	DRAAF Orléans Tél : 02 38 77 40 24 Tél : 02 38 77 41 96
CORSE	<b>Mme Véronique BERTOCHE</b> <a href="mailto:veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr">veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr</a>	DRAAF Ajaccio Tél : 04 95 51 86 74 (86 44)
GRAND EST	<b>Mme Isabelle CARBONNEAUX</b> <a href="mailto:isabelle.carboneaux@agriculture.gouv.fr">isabelle.carboneaux@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Mélanie GAUGE  <b>M. Eric AIMON</b> <a href="mailto:eric.aimon@agriculture.gouv.fr">eric.aimon@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Annie FORESTAT  <b>M. Pierre-Irénée BRESSOLETTE</b> <a href="mailto:pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr">pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF Grand Est Tél : 03 26 66 20 25 (20 21)  Site Metz Tél : 03 55 74 11 08 (11 09)  Site Strasbourg Tél : 03 69 32 50 67 (50 66)
GUADELOUPE	<b>Mme Nadia COLOT</b> <a href="mailto:nadia.colot@agriculture.gouv.fr">nadia.colot@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe (Basse Terre) Tél : 05 90 99 60 39 (60 17)
GUYANE	<b>Déléguée régionale Formco :</b> <b>Mme Suzie THOMPSON</b> <a href="mailto:suzie.thompson@agriculture.gouv.fr">suzie.thompson@agriculture.gouv.fr</a>  <b>Déléguée régionale GRAF :</b> <b>Mme Marie-Catherine ARBELLOT DE VACQUEUR</b> <a href="mailto:marie-catherine.arbellot-de-vacqueur@educagri.fr">marie-catherine.arbellot-de-vacqueur@educagri.fr</a>	DAAF de Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77  LEGTA de Macouria Tél : 05 94 38 76 26
HAUTS DE FRANCE	<b>Mme Sylvie-Anne REMY</b> <a href="mailto:sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr">sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr</a> Assistante préparation concours : Sonia LESAGE Assistantes : Nadine DEUWEL	DRAAF Hauts de France Tél : 03 22 33 55 49 (55 36) Tél : 03 62 28 40 86 (40 87)
ILE DE FRANCE	<b>Mme Nathalie GARRIGUES</b> <a href="mailto:nathalie.garrigues@agriculture.gouv.fr">nathalie.garrigues@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Rachel GARCIA	DRIAAF Ile de France (Cachan) Tél : 01 41 24 17 78 (17 01)

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
MARTINIQUE	<b>Mme Julie ALCINDOR</b> <a href="mailto:julie.alcindor@agriculture.gouv.fr">julie.alcindor@agriculture.gouv.fr</a>	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97
MAYOTTE	<b>Mme Nadine FONTAINE</b> <a href="mailto:nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr">nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr</a>	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél : 02 69 63 81 37
NOUVELLE AQUITAINE	<b>M. Mickael TRILLAUD</b> <a href="mailto:mickael.trillaud@agriculture.gouv.fr">mickael.trillaud@agriculture.gouv.fr</a> Adjointe : Sandrine CHATENET <a href="mailto:sandrine.chatenet@agriculture.gouv.fr">sandrine.chatenet@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Betty PACHIN (EA) Assistantes : Catherine CHARLIER Martine ELLIOT (DDI)	DRAAF Nouvelle Aquitaine Tél : 05 55 12 92 73 (92 74)  Site Poitiers Tél : 05 49 03 11 27 (11 23)
NORMANDIE	<b>Mme Danièle LEVARD</b> <a href="mailto:danielle.levard@agriculture.gouv.fr">danielle.levard@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Hélène COURCELLE Assistante : Isabelle GUEGAN	DRAAF Normandie Tél : 02 31 24 97 16 (99 08)  Site Rouen Tél : 02 32 18 94 29
OCCITANIE	<b>Mme Mireille BASSOU</b> <a href="mailto:mireille.bassou@agriculture.gouv.fr">mireille.bassou@agriculture.gouv.fr</a> Adjointe : Isabelle BABEAU <a href="mailto:isabelle.babeau@agriculture.gouv.fr">isabelle.babeau@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Hélène ECHEVARRIA Chargee de formation : Elisabeth BREYSSE Assistante : Corinne ULLDEMOLINS	DRAAF Occitanie  Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18  Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 05 61 10 62 66 Site Montpellier Tél : 04 67 10 19 12
PAYS DE LA LOIRE	<b>M. Pierre HERVOUET</b> <a href="mailto:pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr">pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr</a> Assistant : François SOUCHARD Assistante : Françoise CASSARD (Enseignement)	DRAAF Nantes Tél : 02 72 74 70 15 (70 14)
PROVENCE – ALPES – CÔTE D’AZUR	<b>Mme Florence BRUNIER</b> <a href="mailto:florence.brunier@agriculture.gouv.fr">florence.brunier@agriculture.gouv.fr</a> Chargee de mission : Christine PASSALACQUA  Assistante : Patricia PARAVISINI Assistant : Jean-Maxime SAYAH	DRAAF Marseille Site Avignon Tél : 04 90 81 11 27 Site Marseille Tél : 04 13 59 36 33 ou 04 90 81 11 06 (36 33)
REUNION	<b>M. Pascal NOUVET</b> <a href="mailto:pascal.nouvet@agriculture.gouv.fr">pascal.nouvet@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Mariame ABDALLAH	DRAF de La Réunion (St Denis de La Réunion Tél : 02 62 30 88 53 (89 47)

Mise à jour le 18/07/2017

<http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/>

**SYNTHESE DES PROCEDURES MISES EN ŒUVRE PAR LES DIFFERENTS ACTEURS DU DISPOSITIF TUTAC EN 2017-2018**

<b>L'établissement d'enseignement</b>	<b>AgroSup Dijon/Eduter /CNPR</b>	<b>DRFC</b>
<b>Inscription de l'agent</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueille l'agent.</li> <li>- Désigne un enseignant chargé de conseiller et d'informer l'agent.</li> <li>- Demande, au gestionnaire local Agricoll (GLA), la création de l'adresse MELAGRI de l'agent.</li> <li>- Contacte le DRFC pour information et pour création du code SAFO (base de données de la gestion des formations) de l'agent en lui transmettant la fiche de l'annexe 2.</li> <li>- Procède à l'inscription au dispositif TUTAC de l'agent par voie électronique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoie aux ACEN recrutés les informations concernant le dispositif TUTAC 2017.</li> <li>- Réceptionne la candidature.</li> <li>- Inscrit l'agent à la «conf-TUTAC» et lui indique comment accéder au classeur TUTAC numérique.</li> <li>- Transmet chaque semaine le tableau récapitulatif des inscriptions aux DRFC, à la DGER ainsi qu'à Eduter/Ingénierie (envoi des identifiants et codes du parcours à distance « Accueil dans un EPL »)</li> <li>- Fait un rappel aux établissements d'enseignement agricole pour les agents recrutés et non inscrits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veille à la création du numéro SAFO de l'agent (base de données de la gestion des formations).</li> <li>- Interroge les établissements de l'EA de la région sur les recrutements de nouveaux contractuels sur budget et veille à l'inscription de tout nouvel agent au dispositif.</li> <li>- Transmets aux RLF des établissements de sa région les informations sur le dispositif TUTAC 2017</li> </ul>
<b>Regroupement de pairs</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilite la participation de l'agent au regroupement régional de pairs.</li> <li>- Organise le remplacement de l'agent auprès des élèves, apprentis ou stagiaires.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assure l'organisation administrative et logistique du regroupement en région, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> <li>o l'élaboration du programme selon l'annexe 6 ;</li> <li>o les <b>invitations/convocations</b> ;</li> <li>o les <b>remboursements des frais de déplacement</b> des stagiaires <b>sur présentation des justificatifs</b> ;</li> <li>o la <b>commande et le paiement</b> des frais liés à l'hébergement et à la restauration.</li> </ul> </li> <li>- Vérifie avec les stagiaires la <b>validité du choix disciplinaire</b> émis lors de <b>l'inscription</b> et transmet, si besoin, l'actualisation à AgroSup Dijon/Eduter/CNPR à l'adresse <a href="mailto:admintutac@educagri.fr">admintutac@educagri.fr</a></li> <li>- Tél. : <b>04 73 83 36 00</b> ou <b>04 73 83 36 36</b></li> <li>- Transmet <b>un bilan du regroupement</b> à la DGER/MAPAT avant le <b>17 novembre 2017</b>.</li> </ul>

## Regroupement disciplinaire, regroupement spécifique CFA-CFPPA et regroupement des directeurs de centre contractuels

L'établissement d'enseignement	AgroSup Dijon/Eduter/CNPR	DRFC
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilite la participation de l'agent contractuel.</li> <li>- Organise le remplacement de l'agent auprès des élèves, apprentis ou stagiaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organise la logistique en accord avec les inspecteurs, les établissements d'accueil du regroupement et les DRFC, établit un conventionnement avec les lieux d'hébergement et de restauration.</li> <li>- Convoque les agents inscrits.</li> <li>- Demande aux agents inscrits de <b>confirmer leur participation via l'envoi sur leur adresse Mélagri d'un questionnaire dématérialisé (SPHINX)</b>.</li> <li>- Réserve les nuits d'hôtel et les repas <b>pour les agents inscrits ayant confirmé leur participation</b> (inscription ferme)</li> <li>- Fournit la liste des inscrits aux DRFC.</li> <li>- Transmet les listes d'émargement aux inspecteurs.</li> <li>- Récupère les listes d'émargement signées transmises par les inspecteurs.</li> <li>- Assure le remboursement des frais de déplacement des stagiaires après réception des justificatifs.</li> <li>- Assure en lien avec AgroSup Dijon/Eduter/CNERTA la mise à jour de SAFO suite à la participation des agents à ces regroupements.</li> <li>- Transmet un bilan des regroupements à la DGER/MAPAT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renseigne AgroSup Dijon/Eduter/CNPR sur les lieux possibles de déroulement des stages et les structures d'hébergement et de restauration.</li> </ul>